

Fiche de données de sécurité

Ink cartridge (Light magenta)

IP5-316

OKI DATA INFOTECH CORPORATION

Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identifiant du produit Nom de produit : Ink cartridge(Light magenta)
Code de produit : IP5-316
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Encre à jet d'encre
- 1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Nom du fabricant : OKI Data Infotech Corporation
563, Takatsuka-Shinden, Matsudo-shi, Chiba, 270-2222, Japan
Tel:+81-47-391-2349
- Distributeur : OKI Europe Ltd. Wide Format Division
Siemensstrase 9, D-63263 Neu-Isenburg
Germany
+49 (0) 6102 297 400

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360Df: Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

<1999/45/CE >

Toxique pour la Reproduction,
Catégorie 1

R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Irritant

R41: Risque de lésions oculaires graves.

Toxique pour la Reproduction,
Catégorie 3

R62: Risque possible d'altération de la fertilité.

2.2 Éléments de l'étiquette

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether
γ-butyrolactone

2.3 Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/mélange : Mélange

Nom Chimique	Concentration (%)	No.-CAS	No.-CE	Classification (67/548/CEE)	Classification RÈGLEMENT (CE) No.1272/2008
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	15-25	143-24-8	205-594-7	Repr.Cat.2; R61 Repr.Cat.3; R62	Repr. 1B; H360Df
Propylene carbonate	10-15	108-32-7	203-572-1	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319
γ-butyrolactone	5-10	96-48-0	202-509-5	Xn; R22 Xi; R41 R67	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336

Les autres composantes (inventoriées dans l'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes – EINECS, le NLP et l'ELINCS) ne sont pas dangereuses selon les directives mentionnées ci-dessus.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes :	Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
En cas d'inhalation :	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau :	En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d' eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux :	En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion :	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques: Provoque des lésions oculaires graves.
Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.

Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.

Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique :	Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale :	Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.
Conseils pour une manipulation sans danger :	Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Eviter tout contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Mesures d'hygiène :	S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Précautions pour le stockage en commun :	Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Peroxydes organiques Explosifs Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :	Donnée non disponible
----------------------------------	-----------------------

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

γ-butyrolactone:	Utilisation finale: Travailleurs
	Voies d'exposition: Inhalation
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 130 mg/m ³
	Utilisation finale: Travailleurs
	Voies d'exposition: Inhalation
	Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
	Valeur: 958 mg/m ³
	Utilisation finale: Travailleurs
	Voies d'exposition: Contact avec la peau
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 19 mg/kg
	Utilisation finale: Consommateurs
	Voies d'exposition: Inhalation
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 28 mg/m ³	
Propylène carbonate	Utilisation finale: Consommateurs
	Voies d'exposition: Inhalation
	Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
	Valeur: 340 mg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs
	Voies d'exposition: Contact avec la peau
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 8 mg/kg
	Utilisation finale: Consommateurs
	Voies d'exposition: Ingestion
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 8 mg/kg
	Utilisation finale: Travailleurs
	Voies d'exposition: Inhalation
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 176 mg/m ³	
Utilisation finale: Travailleurs	
Voies d'exposition: Inhalation	
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux	
Valeur: 20 mg/m ³	
Utilisation finale: Travailleurs	
Voies d'exposition: Contact avec la peau	
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques	
Valeur: 50 mg/kg	
Utilisation finale: Consommateurs	
Voies d'exposition: Contact avec la peau	
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques	
Valeur: 25 mg/kg	
Utilisation finale: Consommateurs	
Voies d'exposition: Inhalation	
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux	
Valeur: 10 mg/m ³	
Utilisation finale: Consommateurs	
Voies d'exposition: Inhalation	
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques	
Valeur: 43,5 mg/m ³	
Utilisation finale: Consommateurs	
Voies d'exposition: Ingestion	
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques	
Valeur: 25 mg/kg	

bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether

Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 22 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 3 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 0,5 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 0,001 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Ingestion
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 0,001 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

γ-butyrolactone:

Eau douce
 Valeur: 0,056 mg/l

Eau de mer
 Valeur: 0,0056 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)
 Valeur: 0,56 mg/l

Station de traitement des eaux usées
 Valeur: 452 mg/l

Sédiment d'eau douce
 Valeur: 0,24 mg/kg

Sédiment marin
 Valeur: 0,02 mg/kg

Sol
 Valeur: 0,0147 mg/kg

Propylene carbonate

Station de traitement des eaux usées
 Valeur: 7400 mg/l

Eau douce
 Valeur: 0,9 mg/l

Eau de mer
 Valeur: 0,09 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)
 Valeur: 9 mg/l

Sol
 Valeur: 0,81 mg/kg

bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether

Valeur: 32 mg/l

Eau de mer
 Valeur: 3,2 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)
 Valeur: 50 mg/l

Station de traitement des eaux usées
 Valeur: 500 mg/l

Sédiment d'eau douce
 Valeur: 127 mg/kg

Sédiment marin
 Valeur: 12,7 mg/kg

Sol
 Valeur: 6,7 mg/kg

Oral(e)

Valeur: 8,32 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail
N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux:

Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Écran facial

Protection des mains

Matériel:

Gants imperméables

Gants ignifuges

Remarques:

Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps :

Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale

Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Tenue de protection antistatique ignifuge.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type :

Type de vapeur organique (A)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	légère
Seuil olfactif:	Donnée non disponible
pH:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation :	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair:	71 °C
	Méthode: Creuset fermé Seta
Taux d'évaporation:	Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure:	Donnée non disponible
Pression de vapeur:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative:	Donnée non disponible
Densité relative:	1,00-1,02g/cm ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité:	insoluble
Coefficient de partage: noctanol/eau	Non applicable
Température d'autoinflammabilité :	Donnée non disponible
Décomposition thermique :	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide combustible.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies
d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Toxicité aiguë par voie DL50 (Rat): 3.850 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 (Rat): > 6.900 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

<Propylene carbonate>

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

<γ-butyrolactone>

Toxicité aiguë par voie orale : LD50 (Rat): 1,582 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation: CL50 (Rat): > 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé sur la base des informations disponibles.

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

<Propylene carbonate>

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

<γ-butyrolactone>

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

<Propylene carbonate>

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

<γ-butyrolactone>

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Espèce: Souris
 Méthode: OCDE ligne directrice 429
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

<γ-butyrolactone>

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Espèce: Souris
 Méthode: OCDE ligne directrice 429
 Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
 Résultat: négatif

<Propylene carbonate>

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
 Résultat: négatif

<γ-butyrolactone>

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
 Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

<Propylene carbonate>

Espèce: Souris
 Voie d'application: Contact avec la peau
 Durée d'exposition: 2 années
 Résultat: négatif

<γ-butyrolactone>

Espèce: Rat
 Voie d'application: Ingestion
 Durée d'exposition: 103 semaines
 Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Effets sur la fertilité Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Ingestion
 Méthode: OCDE ligne directrice 421
 Résultat: positif

Incidences sur le développement du foetus : Type de Test: Développement embryo-foetal
 Espèce: Lapin
 Voie d'application: Ingestion
 Méthode: OCDE ligne directrice 414
 Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale., Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

<Propylene carbonate>

Incidences sur le développement du foetus : Type de Test: Développement embryo-foetal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

<γ-butyrolactone>

Effets sur la fertilité: Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du foetus Type de Test: Développement embryo-foetal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

<γ-butyrolactone>

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Espèce: Rat
NOAEL: 250 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 28d
Méthode: OCDE ligne directrice 407
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

<Propylene carbonate>

Espèce: Rat
NOAEL: > 5.000 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90d

<γ-butyrolactone>

Espèce: Rat
NOAEL: 225 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 13 w

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Toxicité pour les poissons:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 5.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7.467 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2.814 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries:	EC10 : >= 5.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC: 320 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

<Propylene carbonate>

Toxicité pour les poissons:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 900 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les bactéries:	CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 25.619 mg/l Durée d'exposition: 16 h

<γ-butyrolactone>

Toxicité pour les poissons:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 56 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l Durée d'exposition: 72 h NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 31,25 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les bactéries:	CI50 : 4.518 mg/l Durée d'exposition: 40 h

12.2 Persistance et dégradabilité

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Biodégradabilité:	Résultat: Intrinsèquement biodégradable. Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 302B Remarques: Selon les données provenant de composants
-------------------	--

similaires

<Propylene carbonate>

Biodégradabilité:

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 87,7 %

Durée d'exposition: 29 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301B

<γ-butyrolactone>

Biodégradabilité:

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 77 %

Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: -0,84

<Propylene carbonate>

Coefficient de partage: log Pow: -0,41
n-octanol/eau

<γ-butyrolactone>

Coefficient de partage: log Pow: -0.566
n-octanol/eau :

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés:

Éliminer comme produit non utilisé.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84
Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-18 (Code du travail)Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-18 (Code du travail)

Autres réglementations :
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Texte complet pour phrases R

R22:Nocif en cas d'ingestion.

R36:Irritant pour les yeux.

R41:Risque de lésions oculaires graves.

R61:Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R62:Risque possible d'altération de la fertilité.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H319:Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360Df:Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam. :	Lésions oculaires graves
Eye Irrit. :	Irritation oculaire
STOT SE:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.